VILLE DE LA SEYNE SUR MER - ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER COMMUNAL

				NTIER COURANT ant le démarrage du chantier)		
	(at an annual transfer	au memo	OCTION TO THE PARTY OF THE PART			
LOCALIS	ATION DU CHANTIE	ER (rue, aveni	ue, place, voi	ie, n°, tronçon) :		
NATURE	DES TRAVAUX :					
T						
	Travaux exécutés par une entreprise Maître d'œuvre/ouvrage :			Travaux exécutés en régie ou dans le cadre d'un marché public de travaux pour le compte de la Ville		
PERIODE	PREVUE :					
		MOD	E D'EXPLO	DITATION		
	Туре	Oui	Non	Observations		
Limita	ation de vitesse					
Dépas	ssement interdit		<u> </u>			
Cha	ussée rétrécit		<u> </u>			
[B15/C18		<u> </u>			
Alternat						
	Feux tricolores					
	T ENTREPRISE					
	dresse de l'entrepri è responsable du ch					
Personne responsable du chantier : Téléphone de permanence du chantier 24/24 :						
ENTREPR			<u></u>			
Date :						
-						
Signature/cachet :						
		Cadre re	éservé à l'ad	ministration		
<u> </u>	Les limitations de	es conditions	de circulatio	on relèvent de l'arrêté permanent :		
OUI	OUI, avec les restrictions suivantes :			NON, au motif suivant :		
				Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique		
				Autre		
A La Seyne sur Mer, le				Signature/cachet :		
			J			